



LISTE
D'UNION

2014
2020

Suivez notre travail sur le Site Internet : colombiersdabord

COLOMBIERS D'ABORD

LA FISCALITE COMMUNALE DES ANNEES 2008 A 2013

Les recettes fiscales d'une commune sont constituées, entre autre, par les impôts payés :

► Par les entreprises :

- Le Foncier Bâti (F.B.) sur les bâtiments qu'elles occupent,
- La Contribution Financière des Entreprises (C.F.E.) – ancienne Taxe Professionnelle – qui est encaissée par notre Communauté de Communes La Domitienne, qui nous la reverse au titre de la Dotation de Compensation.

► Par les ménages :

- La Taxe d'Habitation (T.H.)
- Le Foncier Bâti (F.B.) pour les propriétaires de leur logement,
- Le Foncier Non Bâti (F.N.B.), dû par les propriétaires sur les terrains nus.

LE CALCUL DE VOS IMPOTS

► Les bases d'impositions sont calculées à partir de la Valeur Locative Cadastre (V.L.) de votre logement au 1^{er} janvier.

Cette valeur locative dépend du classement de votre domicile et de sa surface :

- Sur une même commune, les logements sont classés en 8 catégories, allant de la catégorie 1 pour les locaux « nettement somptueux », à 8 pour ceux qui sont « nettement délabrés ». Plus de 80 % des habitations des communes sont aujourd'hui en catégories 5 ou 6, dites d'un « confort normal ».
- La surface de votre logement est pondérée en fonction de certains éléments de confort (W.C., douche, baignoire, raccordement à l'égout...).

La V.L. des locaux de la Commune, déterminée en 1970, se situe dans une moyenne basse ce qui est un atout dans le calcul de votre base d'imposition

Le Maire ou un élu ne peut en aucune façon faire varier le montant de votre valeur locative. La détermination de la base est arrêtée à la suite des déclarations faites par le contribuable à l'administration fiscale. En l'absence de déclaration, le service des impôts pratique une taxation d'office.

Les bases varient, le plus souvent, selon deux paramètres :

- La réévaluation annuelle ; votre base est calculée selon une formule pour le moins alambiquée qui s'applique à votre valeur locative.
- Les variations physiques des constructions ; agrandissement ou diminution de votre surface habitable.

T.I.C. 2013 DES COMMUNES DE LA DOMITIENNE

COMMUNES	T.H.	F.B.	F.N.B.
CAZOULS LES BEZIERS	14.54	22.24	64.86
COLOMBIERS	11.92	19.00	57.00
LESPIGNAN	13.97	21.96	67.99
MARAUSSAN	14.61	29.22	88.84
MAUREILHAN	15.00	18.00	66.50
MONTADY	21.40	25.91	78.06
NISSAN LEZ ENSERUNE	16.60	30.14	16.13
VENDRES	13.68	15.86	65.37
TAUX MOYENS 2012 DES COMMUNES DE L'HERAULT	29.75 %	27.35 %	83.29 %

► Chaque commune applique sur la base d'imposition, un pourcentage correspondant aux taux d'Impositions Communales (T.I.C.). Ils sont votés chaque année par le Conseil Municipal, qui en fonction de ses besoins de financement peut baisser ou augmenter ces taux.

**LE MONTANT DE LA BASE D'IMPOSITION
X LE POURCENTAGE DES T.I.C. = LE MONTANT DE VOS IMPOTS**

Sur le tableau ci-joint, on constate que :

- Les taux d'imposition votés par les communes de la Domitienne en 2013 sont généralement inférieurs aux taux moyens départementaux.
- Les T.I.C. de Colombiers sont :
 - largement inférieurs à la moyenne départementale
 - les plus bas des 8 communes en Foncier non bâti et Taxe d'Habitation.
 - au 3^{ème} rang en Foncier bâti.

NOTRE CONSEIL MUNICIPAL N'A AUGMENTE AUCUN DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DEPUIS 20 ANS !

LES RECETTES FISCALES DE LA COMMUNE

Malgré le maintien au même niveau des Taux d'Imposition Communaux depuis plus de 20 ans, les ressources fiscales de Colombers n'ont jamais cessé de progresser. Entre 2008 et 2013, les recettes fiscales de la commune se sont élevées à 7 500 000 € 00, réparties pour :

- 4 000 000 € 00 provenant de la T.H. + F.B. + F.N.B.
- 2 400 000 € 00 de la Dotation de Compensation de la Domitienne.
- 1 100 000 € 00 de Dotations diverses.

**NOTRE POLITIQUE
FISCALE :
NE PAS AUGMENTER
VOS IMPOTS !**

► Cette progression de nos ressources fiscales est liée à l'évolution des bases

Variation des bases d'imposition entre 2008 et 2013	Bases en 2008	Bases en 2013	
Taxe d'Habitation	1 597 156	1 848 000	soit + 15.71 %
Foncier bâti	1 825 193	2 675 000	soit + 46.56 %
Foncier Non bâti	65 919	65 800	soit - 0.18 %

On note que :

- La Taxe d'Habitation est en augmentation. Cette augmentation est exclusivement liée à la revalorisation annuelle de la loi de finances,
- Le Foncier Non Bâti est en baisse de 0.18 % ; cette baisse est le reflet du recul de la vigne (la valeur locative cadastrale des terres arrachées étant beaucoup plus basse que celle des vignes),
- Le Foncier Bâti a un poids de plus en plus important. En plus de la revalorisation annuelle, cette progression s'explique par l'implantation de locaux à usage professionnel ou commercial sur notre commune et plus particulièrement au développement de la ZAE Viargues/Cantegals, ce qui a pour résultat d'augmenter notre « assiette fiscale ».

En 2012,
► 51.6 % des bases imposables de la commune sont constituées de locaux à usage professionnel ou commercial, contre 17.7 % dans le Département.
► Par contre, les bases des locaux d'habitation ne représentaient que 48.4 % au niveau de la commune, contre 82.3 % au Département.

► Les conséquences favorables sur vos impôts

Evolution des recettes fiscales entre 2008 et 2013	Recettes en 2008	Recettes en 2013
Taxe d'Habitation	190 381 €	220 282 €
Foncier Bâti	324 375 €	417 581 €
Foncier Non Bâti	37 574 €	37 506 €

La cotisation de la plus grande surface commerciale de Colombers, s'élève à 26 500 €, soit environ 100 fois le montant de la part communale payée par un ménage sur une habitation de 100 m².

Sur le tableau ci-dessus, on remarque que le montant du Foncier Bâti encaissé par la Commune est passé de 324 375 € en 2008 à 417 581 € (déduction faite de la part du produit du F.B. reversée à la Domitienne) en 2013 soit une augmentation de 28.73 %.

En l'absence d'augmentation de la population, cette progression est due essentiellement aux cotisations des différentes entreprises.

Ainsi, les seules entreprises de Viargues/Cantegals représentent une recette de Foncier Bâti égale à 400 habitations de notre commune.

Cette forte progression des recettes de Foncier Bâti bénéficie aux ménages colombiérais, le Conseil Municipal n'ayant pas besoin d'augmenter vos impôts personnels !

CES RESSOURCES EN AUGMENTATION PREPARENT UN AVENIR PROMETTEUR POUR COLOMBIERS. ELLES CONTRIBUERONS A COMPENSER LA BAISSSE DES SUBVENTIONS DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT, QUE NOUS ANNONCENT LES ANNEES DIFFICILES QUE NOUS VIVONS AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPEEN.

NOUS POURSUIVONS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES. L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES, QUI VOUS APPORTENT EMPLOIS ET SERVICES, NOUS PERMETTRA DE MAINTENIR UN TAUX D'IMPOSITION PREFERENTIEL, SANS FAIRE EXPLOSER LA DEMOGRAPHIE DU VILLAGE !

**VOUS QUI ETES CONVAINCUS PAR NOTRE POLITIQUE ECONOMIQUE ET FISCALE,
LE 23 MARS VOUS VOTEREZ et FEREZ VOTER COLOMBIERS D'ABORD** Liste d'union

Les sources : Analyse financière de Colombers exercices 2008 à 2012, réalisée par Sylvie VAN-EECKE-MISTARZ, Receveur Municipal, Trésorerie de Béziers
Ratios de structures du Ministère des Finances / **Plus d'informations sur :** www.impots.gouv.fr

Le jour des élections, vous devez impérativement vous munir d'une pièce d'identité pour pouvoir voter. Attention le panachage est interdit !